

**AVANT LES TRAVAUX
ET APRÈS LEUR FIN,**

JE DÉCLARE !

**TOUTES LES AUTORISATIONS SE DÉPOSENT SUR :
E-PERMIS**

**Pour bien préparer votre demande,
pensez aux pièces nécessaires.**

Un CERFA est OBLIGATOIRE pour chaque autorisation:

WWW.SERVICE-PUBLIC.GOUV.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/N319

**NOUS SOMMES LÀ
POUR VOUS ACCOMPAGNER**

**POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE SERVICE URBANISME
DE LA VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR À**

**urbanisme@aire-sur-adour.fr
05.58.71.47.03 - 05.58.71.47.11**

www.aire-sur-adour.fr



JE SOUHAITE :

JE FAIS :

Poser des panneaux solaires

Une déclaration préalable

Clôturer mon terrain

Une déclaration préalable

Modifier la façade de la maison
(ex: fenêtres, enduit, volets...)

Une déclaration préalable

Construire une annexe
(ex: piscine, abri de jardin...)

**Une déclaration préalable
ou permis de construire**

Réaliser une extension
(ex: agrandissement de la construction existante
présentant un lien physique et fonctionnel avec celle-ci)

**Un permis de construire
ou déclaration préalable**

Construire ma maison

Un permis de construire

Démolir un bâtiment

Permis de démolir/construire

Diviser mon terrain

**Une déclaration préalable
ou permis d'aménager**

UNE QUESTION?

**Le service urbanisme vous accueille
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

